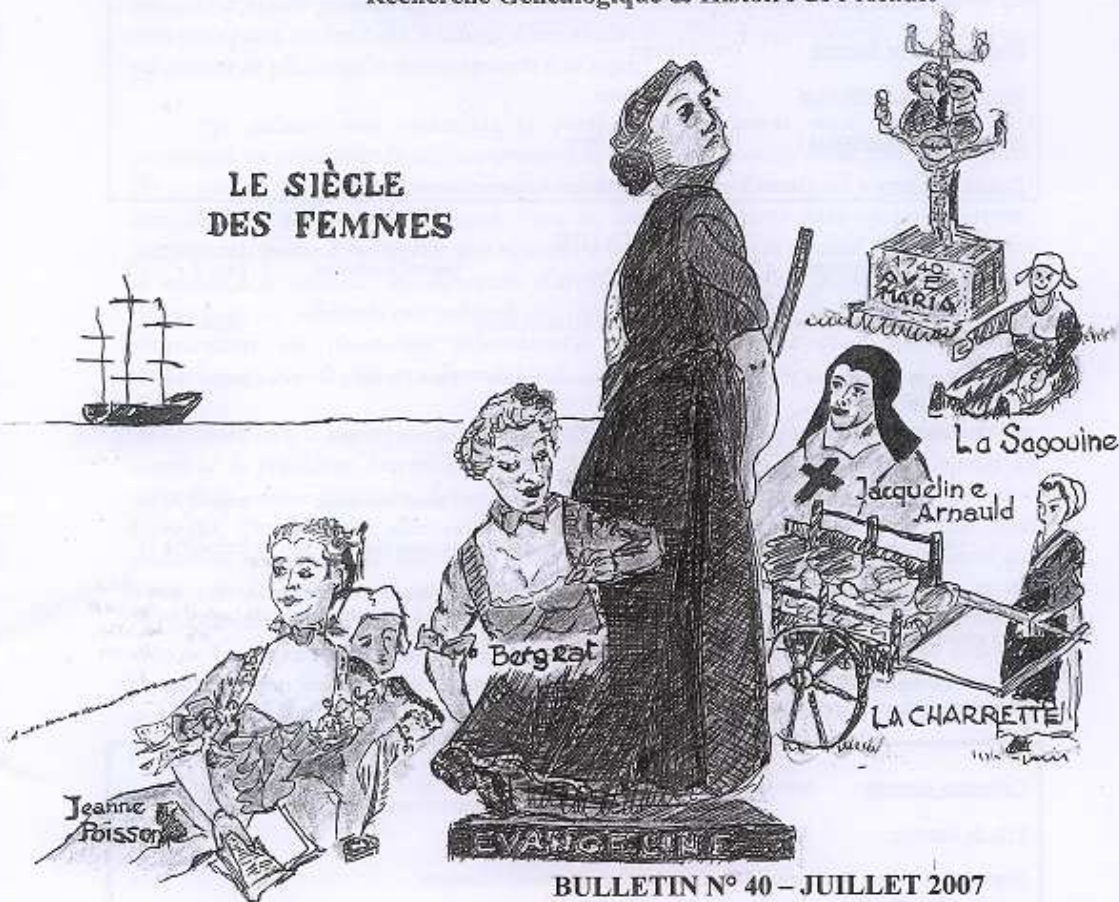




RACINES & RAMEAUX FRANÇAIS D'ACADIE

Recherche Généalogique & Histoire de l'Acadie

LE SIÈCLE
DES FEMMES



BULLETIN N° 40 – JUILLET 2007

ISSN 1776-1379

Dépôt légal 3^{ème} trimestre 2007

Dépôt légal de publication : Préfecture du Morbihan sous n° 14/2002 du 24 juillet 2002

Président d'Honneur : Professeur Claude Massé (1923- †2001)

Bureau Exécutif:

Président Gérard Scavenec
Vice Présidents André Thomas - Jean-Jacques Le Blanc
Secrétaire général Jacques Nerrou
Trésorière Annie Mérel

Membres du Conseil d'Administration

Edouard Sauvée, Chargé des relations avec les Amitiés Acadiennes
Marc Gérard Braud - Claude Garin – Jean Granger - Gérard Houchois - Thierry Laléous
Alain Lhermite - Simone Roy-Gubetta - Michel Sauvée - Yann Scavenec

Responsable site Internet : Daniel Burgot

Directeur de la publication : Gérard Scavenec

Mise en page, Illustration : Jean-Jacques Leblanc

Comité de lecture : Gérard Scavenec, Jean-Jacques Leblanc, Jacques Nerrou

SOMMAIRE

Le mot du Président	Gérard Scavenec	page 3
Compte rendu assemblée générale 2007 – La vie associative		pages 4 à 9
Louis d'Ailleboust 3 ^{ème} gouverneur de la Nouvelle France	René Perron	pages 10 à 13
Généalogie acadienne de Dorothee Olliéric	Jacques Nerrou	pages 14 à 16
La hiérarchie militaire dans la Marine française aux 17 ^{ème} et 18 ^{ème} siècles	Gérard Scavenec	pages 17 à 19
A qui appartenait l'Acadie ? (suite et fin)	Jacques Nerrou	pages 20 à 24

Créée le 20 mars 1988, Racines et Rameaux Français d'Acadie est une association Loi 1901, dont les statuts modifiés sont l'objet du récépissé de déclaration de modification à la Sous-Préfecture de Lorient en date du 8 décembre 2000. Les articles sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs.

La reproduction de nos articles est interdite sauf autorisation de leurs auteurs et celle du Président de Racines et rameaux Français d'Acadie.

Cotisation annuelle : Individuel : 23 € Couple : 33 €

Prix du numéro : 4 €

Siège social : Gérard Scavenec 15 rue Gracchus Babeuf –56600 – Lanester

Secrétariat général : Jacques Nerrou 3 allée des Jonquilles – 17620 Saint-Agnant

Adresses informatiques : <http://perso.club-internet/rrfa> ou <http://www.acadie.info>

LE MOT DU PRÉSIDENT

*Voici venu le temps où chacun profitant des congés familiaux songe aux vacances au soleil, à la mer, à la montagne ou à la campagne. C'est aussi le moment où certains profitent de ces déplacements pour poursuivre leurs recherches généalogiques plus avant. Ceux de nos lecteurs qui envisagent de se rendre à Belle-Île, en juillet ou en août, auront l'occasion de rendre visite à nos amis qui, cet été encore, tiendront une permanence de **Racines et Rameaux Français d'Acadie** pour satisfaire à la curiosité des visiteurs et répondre aux questions que vous vous posez au sujet des Acadiens d'hier et d'aujourd'hui. Vous trouverez dans les pages qui suivent de plus amples renseignements à ce sujet.*

Par ailleurs, nos recherches se poursuivent, lentement mais sûrement. Elles concernent, en particulier l'étude des premiers habitants de l'Acadie, d'une part et de l'autre, des articles portant sur des personnages qui ont, à des titres divers, joué un rôle important dans l'histoire de l'Acadie Française. Vous en lirez les résultats dans un proche avenir. Maintenant, quitte à me répéter une nouvelle fois, je dirais que la vitalité d'une association se mesure à la diversité des signatures d'articles publiés dans ses pages. C'est pourquoi, j'invite tous les adhérents qui auraient des choses à dire sur la vie de certains ancêtres ou détiendraient des documents intéressants à prendre la plume et à partager leurs connaissances avec le plus grand nombre.

Pour lors, il s'agit pour les responsables de l'association de préparer l'événement que constitue la prochaine Assemblée Générale. Celle-ci se tiendra l'an prochain à Nantes au cours de la seconde quinzaine de mai. Nous fêterons à cette occasion les 20 ans de Racines et Rameaux. C'est, en effet, dans cette ville que notre association vit le jour, en 1988. Nous souhaitons donner à cette réunion un caractère plus solennel et un contenu plus élaboré que d'ordinaire et comptons beaucoup sur une large participation de nos adhérents et des représentants d'associations amies et partenaires. C'est la raison qui nous a fait repousser la date de l'assemblée 2008 à fin mai afin de faciliter les déplacements et aussi pour éviter un mois de mars traditionnel trop encombré par de multiples réunions. Les choses commencent à se mettre en place mais c'est au cours de notre réunion d'octobre que nous finaliserons le projet dans ses détails, en particulier le contenu de la journée.

Bonne lecture et bonnes vacances à tous.

Gérard Scavenne.

LOUIS D'AILLEBOUST

3^{ème} GOUVERNEUR DE LA NOUVELLE-FRANCE

Dans l'histoire de l'Acadie, l'ossature "primaire" de l'administration révèle des liens familiaux ou de fonction entre les personnages où se trouve, parmi les premiers, la médecine avec sa branche : Chirurgie.

1 - Les médecins du Roi -

La famille d'Ailleboust était présente à la Cour de France sous François 1^{er} avec Pierre d'Ailleboust, médecin ordinaire du Roi. Cette charge le mettait en contact direct avec Louis Burgensis¹, le premier médecin du Roi, son supérieur hiérarchique en ce domaine. Il était marié à Perrette de Seez, dame de Collonge la Madeleine.²

Leur fils André Ailleboust, sieur de Collonge la Madeleine, était marchand à Autun ; il avait épousé en 1547 Odette Rolet, et pratiqua la religion catholique comme plusieurs de ses frères :

- Charles, évêque d'Autun,
- Jean " l'aîné",)
- Anatole,) les trois furent chanoines d'Autun.
- Hugues.)

Par contre, le dernier fils, Jean " le jeune" embrassa le calvinisme ; Il était médecin, exerça à Sens et Auxerre, devenant médecin du Duc d'Alençon, puis 1^{er} médecin d'Henri IV. Il se maria deux fois, en 1554 avec Marie Remon et en 1560 avec Marguerite Minacier. Les Ailleboust³ ont avec Jean " le jeune" , assuré une "continuité" dans la médecine nous confirmant l'importance des Médecins du Roi, et singulièrement celle de Louis Burgensis⁴. Cette première approche s'avérait positive.

2 -Louis d'Ailleboust fils d'Antoine -

André Ailleboust et Odette Rolet eurent deux fils catholiques :

- Pierre, à son tour chanoine d'Autun en 1576,
- Antoine, qui épouse avant 1580 Marie Genevois et après 1594 Suzanne Hotman.

L'apparition des Hotman, alliés à des Granger de Liverdis-en-Brie⁵ est intrigant, mais n'anticipons pas. Du premier mariage est issu Nicolas d'Ailleboust⁶, commissaire de l'artillerie et époux, en 1620, à Paris, de Dorothee de Menteth. Ce couple aura deux enfants :

- Charles d'Ailleboust né en 1621 à Ancy-le-Franc⁷, épouse en 1657 à Québec, Catherine Le Gardeur.⁸
- Suzanne, née en 1622 à Ancy le Franc, se marie en 1647 à Ravières⁹ avec Abraham Martin.

Du second mariage d'Antoine Ailleboust naîtra en 1612, Louis d'Ailleboust, le futur gouverneur de la Nouvelle-France, marié le 6 septembre 1638 à Paris à Barbe de Boullogne et qui décède en juin 1660 à Montréal.

La mère de Louis, Suzanne Hotman, est issue d'une famille connue en Histoire et ayant ses origines à Emmerich au duché de Clèves, ce qui lui valut la protection des ducs de Gonzague et de Nevers et Charles de Gonzague de Mantoue et de Nevers avait pour secrétaire René de Menou de Charnisay. Les Hotman s'allièrent aux Boucher d'Orsay, Boursier (donc Bourgeois), de Kerguisinen et, nous l'avons vu, aux Granger. François Hotman, sieur de Fontenay, ambassadeur en Suisse, épouse en 1574 Lucrèce Granger, fille de Jean Granger de Liverdis, d'où vint entre autres, Marie Hotman, future femme de Vincent Bouhier¹⁰, seigneur de Beaumarchais, trésorier de l'Epargne en 1596.

Fernand René Perron

¹ Forme latinisée de Bourgeois comme c'était la mode au 16^{ème} siècle.

² Entre Autun et Beaune, près d'Epinac les Mines.

³ Qui n'était pas encore "d'Ailleboust".

⁴ "De Louis Bourgeois à Louis Burgensis" René Perron n° 90 des Amitiés Acadiennes.

⁵ Près de Tourman en Brie.

⁶ La particule est bien précisée .

⁷ Dans l'Yonne

⁸ Catherine Le Gardeur était de la famille Le Gardeur de Repentigny, originaire de Cambremer près de Lisieux.

⁹ Ravières dépend actuellement d'Ancy-le-Franc.

¹⁰ Les Bouhier (Bohier), dont Vincent, étaient descendants de Thomas, receveur général des Finances de Normandie, époux de Catherine Briçonnet. C'est leur fils Antoine qui avait hérité du château de Chenonceau, mais convaincu de prévarication, il avait 2 solutions : pendaison ou cession du château. Il préféra céder le château à François 1^{er} et ce monument devint "résidence royale".

GENEALOGIE ACADIENNE DE DOROTHEE OLLIERIC

Dorothee Ollieric est grand reporter à la télévision française. Après des études à Nantes, elle entre à l'école de journalisme à Paris, et très jeune, depuis 1992, elle couvre pour France2 tous les conflits: Afghanistan, Algérie, Angola, Bosnie, Cambodge, Congo, Kosovo, Rwanda, Tchétchénie. Le dynamisme, la volonté, la solidité physique et psychologique, ces qualités, requises pour réussir dans ce difficile métier font d'elle une passionnée, mais lui ont-elles été léguées par ses ancêtres acadiens ?



(Photo internet)

1^{ère} Génération

Compte tenu de la règle des 100 ans les informations relatives à l'état civil ont volontairement été occultées

1 – OLLIERIC Dorothee

13^{ème} Génération

Jacques Nerrou

LA HIÉRARCHIE MILITAIRE DANS LA MARINE FRANÇAISE AUX 17^{ème} et 18^{ème} SIÈCLES.

Le fait est connu, des Acadiens furent assez nombreux à se livrer à ce qu'on appelle la "course", tout particulièrement au 18^{ème} siècle, en Acadie même, pour défendre la colonie et plus tard, en France, au moment des exils successifs qui frappèrent les familles, 1758-1763, puis 1778-1783 et enfin après 1793 sous la République et l'Empire.

Quelques uns furent propriétaires ou accédèrent à des commandements de navires corsaires mais généralement, ils servirent "en famille" comme seconds, officiers subalternes ou le plus souvent comme membres d'équipage. Pour la plus grande majorité d'entre eux, ils étaient issus de familles installées avant le "Grand Dérangement" au Cap Breton. Par conséquent, beaucoup de lecteurs se trouvent confrontés à la question des grades dans la Marine et de leur équivalence dans les autres armes lorsqu'ils abordent la vie de leurs ancêtres. En outre, les administrateurs ou leurs descendants en Acadie furent aussi, en général, des officiers de marine. C'est pourquoi, il paraît nécessaire de préciser et recadrer certains termes rencontrés dans les documents, pour une meilleure compréhension de la place et du rôle de tous ces gens.

Certains grades sont fort anciens et sont en usage non seulement chez nous mais aussi dans d'autres pays. Au Moyen-Âge, déjà, à la tête d'une troupe l'on trouvait le capitaine. Le chef ou la tête se dit "caput" en latin. Pour le seconder ou le remplacer, il y avait le lieutenant, autrement dit celui qui "tient lieu de ...". Ce grade apparaît aussi en composition comme par exemple, lieutenant général et à l'époque moderne lieutenant-colonel. Un autre officier occupait un poste envié, celui qui avait la garde de la bannière, du drapeau, du pavillon, était appelé le porte-enseigne ou simplement l'enseigne. En ce qui concerne la Marine, ces trois grades étaient déjà en usage dans la seconde moitié du 14^{ème} siècle alors que la charge d'amiral fut instituée sous le règne de Louis IX, au début du 13^{ème}. Pendant plus de 400 ans, il existera un amiral par région maritime, ce qui créera bien des rivalités et des difficultés pour mettre sur pied une véritable politique maritime en France, d'où le retard pris sur les autres grands pays maritimes. La charge est conférée à des militaires qui se sont distingués dans les batailles sur terre, parfois à des princes de sang mais le plus souvent à des courtisans, plus susceptibles de se ranger derrière le souverain lorsque son pouvoir est menacé. La plupart, ne prennent jamais la mer et ne portent guère d'intérêt à leur charge, sauf aux revenus qu'elle procure. Ces amiraux sont les grands absents de nos manuels scolaires, pourtant, certains sont loin d'avoir démerité. Ce fut le cas de Coligny dont on connaît la religion et le sort tragique mais dont on n'apprend jamais qu'il fut grand Amiral. Qui sait aussi qu'Henri de Navarre, qui succéda à son père dans la charge, fut amiral de Guyenne et Aunis-Poitou avant de devenir Roi de France ?

L'histoire maritime française ne commence pas avec Richelieu puis Colbert. Si dans les premiers temps, elle paraît moins glorieuse que celle de l'Italie, de l'Espagne et du Portugal, elle est tout aussi ancienne mais elle est surtout le fait de gens simples et obscurs qui ont laissé peu de traces. Il faut attendre le 17^{ème} siècle pour avoir des documents en nombre et celui-ci coïncide avec le développement des colonies Nord-américaines. Richelieu avait compris, à la suite

Gérard Scavenec

A QUI APPARTENAIT L'ACADIE ? (suite et fin)

Vente et cession faite le 19 mars 1670 par le dit de Razilly, capitaine au régiment des gardes, au sieur de l'Homeron Pataudière de la somme de quatorze mille livres en principal, produisant sept cents livres de rente, à prendre de préférence sur la terre d'Aulnay.

Ordonnance du sieur de Ribeyre, intendant en Touraine du 29 avril 1672 par laquelle le traitant des Francs-Fiefs est préféré sur les fruits de la terre d'Aulnay au dit sieur de l'Homeron jusqu'à concurrence de la somme de huit cents livres.

Quittance du sieur de Bartillac, garde du trésor royal, de la dite somme de huit cents livres pour la taxe des Francs-Fiefs sur la dite terre d'Aulnay du 5 février 1675.

Arrêt du 2 juillet 1677 rendu au parlement de Paris, par lequel la terre d'Aulnay est déclarée appartenir au sieur de L'Homeron pour la somme vingt mille livres à la charge des oppositions de charges.

Autre arrêt du même parlement du 24 avril 1679 entre la dame Perrine Gauthier veuve de Claude de Razilly, Gabriel et Joseph de Razilly, ses enfants héritiers bénéficiaires de leur père et le dit sieur de l'Homeron, qui le condamne à payer à Renaudot et Champion deux mille cent six livres à eux dus sur la terre d'Aulnay avec les intérêts.

Quittance de Heureau procureur au parlement du 8 novembre 1680 pour la somme de deux mille deux cent quatre-vingt cinq livres pour les frais de criées de la dite terre d'Aulnay, en faveur du dit sieur de l'Homeron.

Autre quittance du dit Champion au dit sieur de l'Homeron du 20 mars 1681 pour la somme de trois cents quatre-vingt livres contenue en l'exécutoire du 19 septembre 1679.

Autre de quinze cent vingt-quatre livres du 1^{er} mars 1681 donné par le dit Renaudot au dit sieur de l'Homeron, en exécution du dit arrêt du 24 avril 1679.

Autre de mille livres du 29 novembre 1699 donné par le sieur Langlois receveur des consignations pour ses droits, en faveur du dit sieur de l'Homeron acquéreur de la dite terre d'Aulnay.

Concession du 12 octobre 1676 accordée par le sieur Comte de Frontenac, gouverneur et lieutenant général pour le Roi dans la Nouvelle France, au sieur Joibert de Soulange et de Marson, du lieu appelé Nachonal contenant deux lieues de front de chaque côté de la rivière Saint Jean et deux lieues de profondeur dans les terres aussi de chaque côté ; ensemble les îles et îlots qui sont dans la dite rivière au devant des dites deux lieues de front.

Arrêt du Conseil souverain de Québec du 29 mai 1680 qui confirme la dite concession au pied de la précédente du dit jour et an accordée par le sieur de Chesneau intendant en Canada.

Autre concession du 26 octobre 1676 accordée par le dit sieur Comte de Frontenac au même Joibert de Soulange du fort de Jemsek, avec une lieue de chaque côté du dit fort faisant deux lieues de front, et les îles et îlots qui sont dans la rivière et de deux lieues de profondeur dans les terres, confirmée par autre concession accordée les dits jours et an par le dit sieur du Chesneau, et enregistré au dit conseil souverain à Québec le dit jour 29 mai 1680.

Autre concession du 23 mars 1691 accordée par le dit sieur Comte de Frontenac et par le sieur Bochart de Champigny intendant, à dame Marie Françoise Chartier veuve du sieur de Marson, d'une étendue de terre à la rivière Saint Jean de quatre lieues de front sur la dite rivière, et deux lieues de profondeur de l'autre côté, et vis-à-vis la concession du sieur de Chaufour nommée Jemsek.

Brevet de confirmation accordé par le Roi le 1^{er} mars 1693 le tout enregistré au conseil souverain à Québec le 26 octobre au dit an.

Autre concession du 25 février 1690 accordée par les dits sieurs Comte de Frontenac et de Champigny à François Génaple de Bellefont l'espace de terre située sur la dite rivière Saint Jean entre Medoctek et Necehouac, qui joint à la terre de Jemsek, savoir le lieu appelé les Longues Vues, commençant à la rivière de Skoutecpskek jusqu'à celle de Neckouyguek sur deux lieues en profondeur dans les terres d'un côté, et d'autre de la dite rivière Saint Jean, îles et îlots qui sont dans le dit espace.

Copie de brevet de confirmation du 16 mars 1691 le tout enregistré au dit conseil souverain de Québec.